

REGARD SUR LES MAISONS D'ÉDITION ET LES AUTEURS AUTOÉDITÉS

Un auteur autoédité n'est pas un auteur, c'est un écrivain amateur qui n'est reconnu par personne.

J'ai passé des années à fréquenter les salons littéraires, à présenter mes livres chez les libraires, aussi à jubiler lorsque je recevais une réponse positive d'une maison d'édition, et à déchanter en comprenant sa motivation purement financière. Je ne parle pas ici des faux éditeurs qui lorgnent sur votre portefeuille plutôt que sur vos écrits, mais bien de maisons d'édition « respectables » qui vous proposent un contrat moyennant l'aliénation de vos droits et une promotion aléatoire.

J'en ai conclu que l'auteur est une source de profit pour le monde des éditeurs, des commerçants soucieux de chiffre d'affaire et de rendement ; il en est aussi la victime principale. Paradoxalement, sans lui, le livre n'existerait pas et tous ces gens pourraient se recycler au plus vite. Dans le circuit du livre, le père est le parent pauvre. Comme disaient nos aïeux, tout travail doit être rémunéré.

Mais l'autoédité, indépendant, responsable, se retrouve seul dans cette jungle sans pitié. Lorsque son manuscrit se termine, il lui faut songer à la mise en page, à la couverture, à toutes les nécessités inhérentes à la réalisation d'un objet que le lecteur appréciera et surtout, *lira*. Puis viennent les démarches administratives, les recensions, les contacts, la promo, la diffusion.

Tout cela coûte cher, moralement et financièrement :

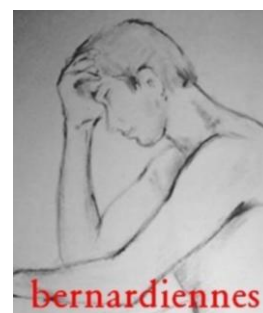
- un imprimeur à qui vous proposerez prudemment de réaliser 15 exemplaires de votre titre vous rira au nez... ou vous appliquera le tarif fort. Un investissement souvent peu rentable : comment vendre un livre que vous payez 18,00€/exemplaire à un prix abordable et surtout, crédible ?
- participer en solitaire à des salons risque de mettre à mal votre budget, et vous ne serez qu'une goutte anonyme dans un océan littéraire.
- proposer vos exemplaires, même en dépôt, chez un libraire, relèvera du défi et vous décevra souvent... à moins d'être une célébrité.
- partout, votre livre est perdu dans la masse compacte de ceux que l'on nomme les « *wannabe* » c'est à dire, pour citer Jacques Brel « *qui voudraient bien avoir l'air/ Et qui n'ont pas l'air du tout* »

La position d'autoédité est indéfendable en solitaire, parce qu'elle ne s'inscrit pas dans l'acception d'un terme galvaudé : être un écrivain édité par un éditeur avec logo détectable de loin, pignon sur rue, casquette de Mécène désintéressé et palmes de la meilleure reconnaissance littéraire. Qui commence par vous retirer (à vous et votre descendance) tous vos droits sur votre travail, moyennant une aumône (qu'il appelle pompeusement *royalties*) et vous menace de pilon si votre livre se vend trop peu selon lui.

J'ai donc imaginé une association innovante, où des auteurs responsables se prennent en charge, sous un label éditorial commun, avec une structure (comité de lecture, démarches administratives, site Internet officiel), une promotion commune, un logo de plus en plus reconnu par le public, un gage de qualité littéraire et typographique. Où c'est l'auteur qui consent une aumône à « l'éditeur ». Non pas un club élitiste, mais ouvert à tous ceux qui veulent agir pour leur travail, avec des armes dignes de leur esprit d'indépendance. Une synergie d'auteurs.

Georges ROLAND

Associations Bernardiennes ASBL
www.bernardiennes.be info@bernardiennes.be



LES « AVANTAGES BERNARDIENNES »

Associations bernardiennes : une synergie d'auteurs belges indépendants



En adhérant aux Associations Bernardiennes :

Vous restez seul maître de votre œuvre, sans en aliéner les droits

- vous gérez intégralement vos livres, de l'écriture jusqu'à la vente au lecteur.
- pas de contrat d'édition ni de publication, mais une convention éditoriale résiliable entre l'auteur(e) et l'ASBL.
- vous conservez les avantages de l'autoédition tout en bénéficiant de la structure d'une « maison d'édition ». Les démarches administratives sont prises en charge par l'ASBL, ainsi que le référencement *Dilicom* et le dépôt légal.
- vous décidez seul(e) de votre rémunération sur votre travail. Vous fixez le prix de vente du titre sur base d'un coût d'achat préférentiel vu le nombre d'exemplaires commandés par l'Association.
- pas d'engagement d'achat d'exemplaires hors les 15 premiers, dont 4 sont réservés à l'administration et la promotion en salons, les 11 autres vous sont destinés.

Vous adhérez à une équipe volontaire et soudée

- label éditorial reconnu avec comité de lecture
- charte éditoriale, qualité de réalisation des exemplaires
- appui technique et promotionnel

Vous achetez des exemplaires de qualité à un prix sans surprise, calculé au plus juste, tout en bénéficiant d'avantages collatéraux importants

- prix imprimeur majoré d'une faible quote-part à l'ASBL, fixée lors du Bon à Tirer. Seule intervention financière de l'ASBL hors la cotisation de membre annuelle.
- le prix comprend la livraison des exemplaires commandés au domicile de l'auteur, sans supplément. (Commandes par 15 exemplaires minimum)
- format des exemplaires étudié, papier intérieur crème, couverture pelliculée brillante
- flyers concernant votre livre et marque-page gratuits
- vos titres mis en vente sur les librairies Amazon
- page dédiée à l'auteur(e) sur le site Associations Bernardiennes
- boutique de vente de vos titres sur le site Associations Bernardiennes
- votre titre est présenté lors de tous les salons dans le stand Bernardiennes
- participation aux salons littéraires dans le stand au label Bernardiennes
- référencement du titre sur la Banque du Livre (*Dilicom*) donc disponible sur commande dans toute librairie

Associations Bernardiennes ASBL
www.bernardiennes.be info@bernardiennes.be